

## Calamité agricole

# Guide d'aide à la création d'un compte et à la télédéclaration sur « Calamnat »

Ce guide est divisé en 2 parties :

- A) L'inscription au service de télédéclaration « Mon compte »
- B) le guide de saisie de la télédéclaration pour le cas des pertes de récolte et pertes de fonds sur prairie

Avertissement d'utilisation:

\* Il y a parfois des problèmes de compatibilité, notamment lors de la signature électronique des dossiers avec Google chrome, préférez donc Firefox ou, à défaut, Internet explorer (pas de retour actuellement sur Safari)

\* Pour naviguer dans les étapes, utilisez les boutons « suivant », « étape suivante », « précédent » présents en bas de page. N'utilisez pas les flèches « page précédente » de votre navigateur sous peine de désynchroniser et de perdre la saisie en cours



## A) Inscription au service de télédéclaration « Mon compte »

Si vous avez déjà réalisé une télédéclaration pour une précédente calamité agricole, il est nécessaire de recréer un compte sur le nouveau portail « moncompte » en suivant la procédure ci-dessous.

### Étape 1 : Connexion au site

Rendez-vous à l'adresse : <https://moncompte.agriculture.gouv.fr/> sur votre explorateur internet. La page d'inscription s'affiche directement.

### Étape 1bis :

Si vous vous rendez directement sur la page « télécalam », vous pouvez créer votre compte en cliquant sur « Vous ne disposez pas de compte de connexion ? Cliquez ici ».

Portail d'authentification

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Bienvenue sur le portail d'authentification du ministère en charge de l'Agriculture

[Vous ne disposez pas de compte de connexion ? Cliquez ici.](#)

[Vous avez oublié votre mot de passe ? Cliquez ici.](#)

[Vous avez des questions ou vous souhaitez avoir des informations complémentaires ? Cliquez ici.](#)

 Vous ne recevez pas le courrier électronique permettant d'activer votre compte, pensez à consulter votre dossier des indésirables.

Vous rencontrez des problèmes de connexion ? Contactez l'assistance : [assistance.dsa@agriculture.gouv.fr](mailto:assistance.dsa@agriculture.gouv.fr)

Votre identifiant est votre **adresse électronique**.

Vous devez vous authentifier pour accéder librement à vos applications.

**Par mot de passe ?**

Identifiant \*:

Mot de passe \*:

M'authentifier

Comment vous authentifier ?

Entrez votre identifiant et votre mot de passe puis cliquez sur le bouton M'authentifier.

Si vous possédez un certificat, vous pouvez également cliquer sur le bouton M'authentifier par certificat.

Une fois authentifié(e), vous accéderez librement à vos applications.

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation - 5029

Homologation de sécurité V2.7

## Étape 2 : renseignement et création du mot de passe

Complétez les différents champs avec les éléments demandés. Pour le nom et prénom, il faut compléter avec le représentant légal de la société ou l'un des associés en cas de GAEC.

Inscrivez-vous en un instant pour accéder aux téléprocédures et téléservices du Ministère en charge de l'Agriculture.

Nom de naissance \*

Prénoms \*

Adresse électronique \*

Mot de passe \*

Confirmation du mot de passe \*

J'accepte les [Conditions Générales d'Utilisation](#)

**S'INSCRIRE**

\* Champs obligatoires

Compléter les informations

N'oubliez pas de valider la case Avant de cliquez sur « s'inscrire »



Veillez utiliser une adresse mail permanente (les adresses du type [nom@jetable.fr](mailto:nom@jetable.fr) ne seront pas prises en compte).

Le mot de passe est à conserver car il vous servira à accéder à la télédéclaration

Vous arriverez sur une page de confirmation de cette partie avec le message suivant :



### Étape 3 : activation du compte

Allez sur votre messagerie pour consulter le message de l'expéditeur : **ne-pas-repondre.usager@agriculture.gouv.fr**.

Vérifiez également dans vos messages « indésirables » si vous ne trouvez pas le message.

Bonjour GUILLAUME GINOUX,

Vous recevez ce courriel car vous avez créé un compte sur « Mon Compte », un site officiel du Ministère en charge de l'Agriculture.

Pour confirmer la création de votre compte, merci de cliquer sur le lien suivant : [Confirmez votre adresse électronique](#). Ce lien sera valable 96 heures.

Si le lien ci-dessus ne fonctionne pas, merci de copier/coller le lien suivant dans votre navigateur : <https://moncompte.agriculture.gouv.fr/individus/confirmationInscription.xhtml?u=79068f87-04f9-430f-9bee-81f284e52168-50764>

Une fois votre compte confirmé, vous pourrez accéder aux démarches en ligne du Ministère en charge de l'Agriculture sur le site « [MesDémarches](#) ». Votre adresse électronique sera votre identifiant.

Afin de faciliter vos futures démarches en ligne, nous vous invitons à compléter vos informations personnelles et à accepter le partage de vos données au sein du Ministère en charge de l'Agriculture et de ses opérateurs (pour le pré-remplissage des formulaires par exemple).

Pour que les courriels envoyés par le Ministère en charge de l'Agriculture ne soient pas considérés comme des courriels indésirables, nous vous conseillons d'enregistrer l'adresse électronique « [ne-pas-repondre.usager@agriculture.gouv.fr](mailto:ne-pas-repondre.usager@agriculture.gouv.fr) » parmi vos contacts.

En cas de difficultés, veuillez contacter l'assistance : [assistance.dsa@agriculture.gouv.fr](mailto:assistance.dsa@agriculture.gouv.fr).

Cordialement,

L'équipe « Mon Compte ».

Ceci est un message automatique, merci de ne pas y répondre. Vous recevez ce courriel car vous avez créé un compte sur <https://moncompte.agriculture.gouv.fr/individus>.

Cliquez sur « confirmer votre adresse électronique » à l'intérieur du message.

Vous obtiendrez le message de confirmation suivant



C'est presque terminé !



Votre compte a été activé. Vous pourrez commencer à utiliser nos services une fois connecté.

Nous vous incitons à vous connecter à votre espace personnel afin de compléter vos informations, particulièrement si vous avez déjà un compte au Ministère en charge de l'Agriculture.

[RETOUR AU PORTAIL](#)

Vous pouvez cliquer sur « Retour au portail » pour compléter vos informations personnelles (adresse, coordonnée, date de naissance...)

## **B) guide de saisie de la télédéclaration**

(pour les pertes de récolte et pertes de fonds sur prairie)

### **Étape 1 : Accès au site**

Accéder au site de la télédéclaration en utilisant le lien direct :

<https://ecoagri.agriculture.gouv.fr/calamnat-usager/>

Pour information, vous pouvez également trouver toutes les informations sur les calamités et accéder au site de télédéclaration en passant par le portail « mes démarches » : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr> (rubrique : exploitation agricole / toutes les démarches. A partir de cette page, il faut faire défiler les aides pour trouver la rubrique «Demander une indemnisation calamités agricoles »)

Fichier Édition Affichage Historique Marque-pages Outils ?

Portail d'authentification

https://identification.agriculture.gouv.fr/login?service=https://ecoagri.agriculture.gouv.fr

Rechercher

Les plus visités

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

**d'authentification**

Bienvenue sur le portail d'authentification du ministère en charge de l'Agriculture

Vous ne disposez pas de compte de connexion **mon compte** ? Cliquez ici

Vous avez oublié votre mot de passe ? Cliquez ici

Vous avez des questions ou vous souhaitez avoir des informations complémentaires ? Cliquez ici

⚠ Vous ne recevez pas le courrier électronique permettant d'activer votre compte, pensez à consulter votre dossier des indésirables.

Vous rencontrez des problèmes de connexion ? Contactez l'assistance : [assistance\\_dsa@agriculture.gouv.fr](mailto:assistance_dsa@agriculture.gouv.fr)

Votre identifiant est votre **adresse électronique**.

Vous devez vous authentifier pour accéder librement à vos applications.

**Par mot de passe ?**

Identifiant \*:

Mot de passe \*:

M'authentifier

Portail d'au... Bareme\_201... materiel\_SE... Z:\secrétari... V:\AGRICU... \*Projet sans... Guide\_Tele... presentatio... 15:25 26/05/2020

Complétez votre identifiant (adresse mail) et mot de passe (défini lors de l'inscription), puis cliquez sur « M'authentifier »

*Si vous avez oublié votre mot de passe vous pouvez cliquer sur la ligne correspondante pour recevoir un nouveau mail d'activation.*

## Étape 2: Choix du Siret

Sélectionnez le numéro Siret correspondant à votre société dans le menu déroulant ou cliquez sur « ajouter un nouveau SIRET » si ce dernier n'est pas dans la liste



The screenshot shows the 'telecalam' website interface. At the top, there is a navigation bar with the logo and the text 'MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION'. Below this, a blue banner displays the 'telecalam' logo and the user's name 'Bienvenue GUILLAUME GINOUX'. A search bar contains 'siret DDT du lot'. The main content area features a form titled 'Choix du SIRET pour la demande d'indemnisation'. The form includes a dropdown menu labeled 'Choisir le SIRET', a link 'Ajouter un nouveau SIRET', and a 'Je valide' button. At the bottom of the page, there are links for 'Préconisations techniques', 'Mentions légales', and 'Conditions générales d'utilisation', along with the version number 'V 2.0 / 4.1.03'.

## Étape 3 : Acceptation des conditions

Il est nécessaire d'accepter les conditions générales. Vous pouvez cliquer sur « J'accepte » ou « J'accepte définitivement » pour passer à l'étape suivante.



The screenshot shows the 'telecalam' website interface with the 'CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION' form displayed. The form is titled 'CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION' and contains the following text:

**Définition et objet du Service TéléCALAM**

1. Le Service TéléCALAM est une téléprocédure mis en œuvre par le Ministère chargé de l'agriculture visant à simplifier les démarches administratives des usagers.
2. Ce Service permet aux usagers du Ministère chargé de l'agriculture de déclarer en ligne un dossier de demande d'indemnisation au titre des calamités agricoles de façon sécurisée et de télécharger le formulaire de demande d'indemnisation.
3. L'utilisation du Service est facultative et gratuite.
4. En faisant usage du Service, l'utilisateur est réputé avoir pris connaissance de l'intégralité des termes et mentions d'avertissement des présentes conditions d'utilisation.

**Accès au Service TéléCALAM**

5. L'accès au Service est réservé aux personnes physiques qui disposent d'un couple Identifiant/Mot de passe dont l'attribution est décrite au paragraphe 8 des présentes conditions d'utilisation. Le Service est accessible pour les usagers devant déposer des dossiers en France métropolitaine.

At the bottom of the form, there are three buttons: 'J'accepte', 'J'accepte définitivement', and 'Je refuse'. The page footer includes links for 'Préconisations techniques', 'Mentions légales', and 'Conditions générales d'utilisation', along with the version number 'V 2.0 / 4.1.03'.

## Étape 4 : Début de la télédéclaration

Cliquez sur « Effectuer ma demande » au centre de la page puis sur « continuer » puis sur « télédéclarer »

The screenshot shows the 'telecalam' website interface. At the top, there is a navigation bar with the logo and user information. Below, there are several panels. The central panel is titled 'Demande d'indemnisation en ligne' and contains the 'Effectuer ma demande' button. To the right, there is a section titled 'Pour télédéclarer votre demande' which lists the necessary elements for the dossier and includes a 'Télédéclarer' button. Below that, there is another section 'Pour effectuer une demande manuscrite' with a list of steps and a 'Demande d'indemnisation' button.

Après avoir cliqué sur « effectuer ma demande », vous verrez un message vous indiquant qu'un numéro de dossier est attribué et doit être conservé. Ce numéro (reçu par mail) vous permettra de revenir sur votre dossier si nécessaire

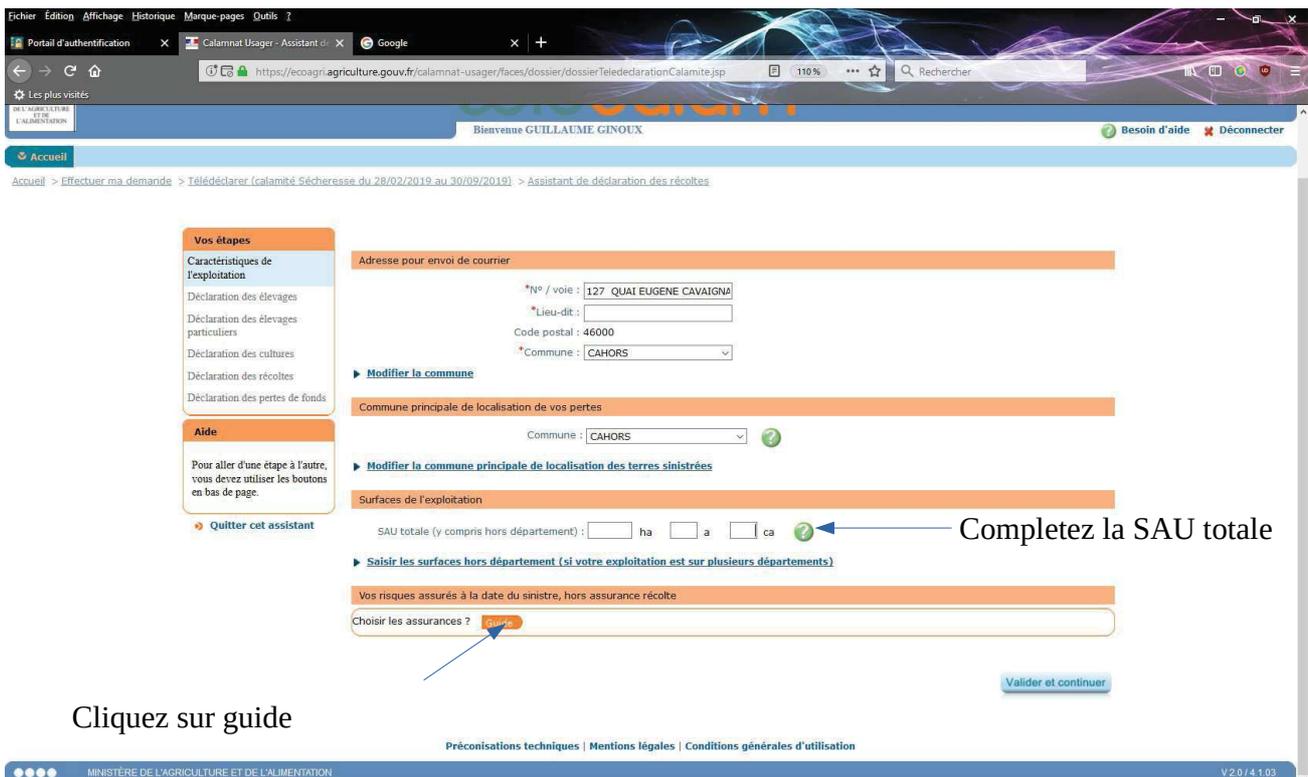
## Étape 5 : Saisie des informations de l'exploitation

The screenshot shows the 'telecalam' website interface for the 'Saisie des informations de l'exploitation' step. The page title is 'Votre télédéclaration'. It displays information about the calamity: 'Sécheresse du 28/02/2019 au 30/09/2019' and the deadline: '19 juillet 2020'. Below this, there is a progress indicator with three steps: 1. 'Je déclare mon sinistre' (marked 'A effectuer'), 2. 'Je complète mes justificatifs', and 3. 'Je signe ma déclaration'. A blue arrow points to the first step. There is also an 'Imprimer ma télédéclaration' button and a 'Retour' button at the bottom.

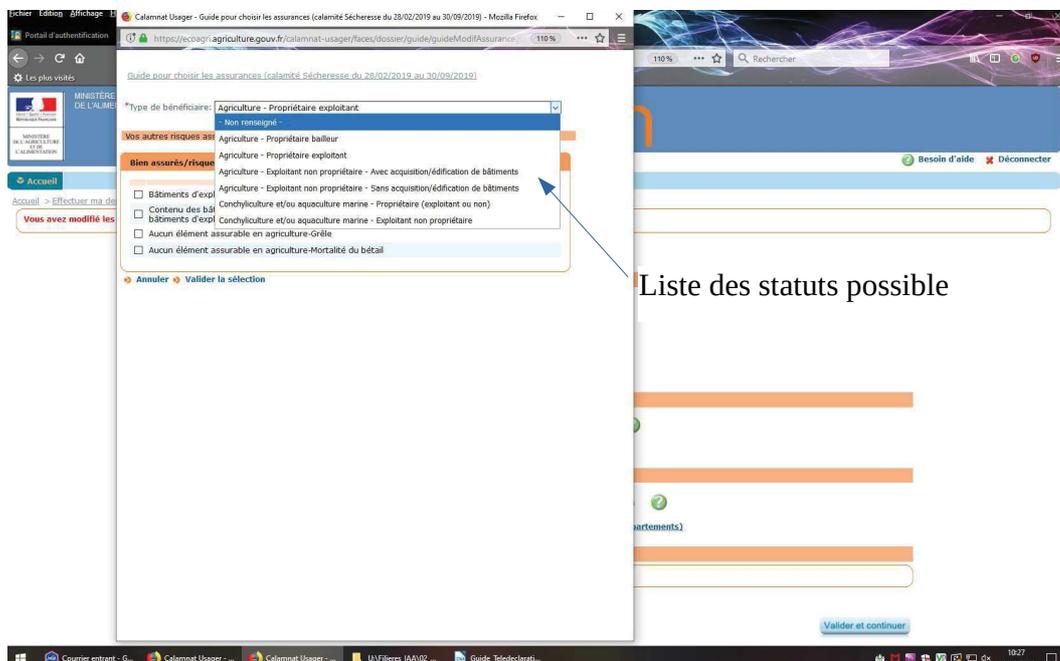
Cliquez sur le bandeau vert pour commencer la saisie



Vous aurez peut-être un message vous demandant d'autoriser les « pop-up ». Il faut valider le message puis autoriser les pop-up car pour certaines étapes, il y a une fenêtre qui s'ouvre et qui doit être complétée



Lorsque vous cliquez sur guide, une fenêtre apparaît avec un menu déroulant pour choisir votre statut puis il faut choisir une assurance que vous disposez.



**Attention :** vous devez avoir une des assurances mentionnées pour être éligible à l'aide calamités

Après avoir validé les risques assurés, vous pouvez cliquer sur « valider en continuant » en bas de page